

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE, PAR LA SOUSSIGNÉE, Maryse Desbiens, Directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène, que :

Le Règlement numéro 509 amendant le règlement # 349 afin de modifier les heures d'ouverture du bureau municipal

Le règlement numéro 509 est entré en vigueur le 7 août 2018 suite à l'adoption du règlement le 6 août 2018.

Ce règlement peut-être consulté au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-EUGÈNE,
Ce sixième jour du mois d'août 2018

Maryse Desbiens
Directrice générale / Secrétaire-trésorière